



AR Prefecture

082-218201127-20220504-ADM2022_44-AU
Reçu le 06/05/2022
Publié le 06/05/2022

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT
AVEC L'ENTREPRISE « AUX ATELIERS DE NELL » –**

Adm N° 2022- 44

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Médiathèque municipale d'organiser un atelier créatif.

DECIDE

ARTICLE 1 - OBJET

Mme Nelly BERTE – Entreprise « Aux ateliers de Nell » - 15A rue de l'église – 82 500 BEAUMONT DE LOMAGNE interviendra à la Médiathèque dans le cadre d'un atelier créatif « Noël », fabrication de bijoux en origami.

Rencontre et atelier à destination d'un public adulte.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée de la représentation, soit le samedi 10 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de : 230.00 € TTC comprenant également les frais de transport.

ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 04 mai 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

